

République Française
Département des Ardennes
Commune de SORMONNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/07/2023

Référence
37_2023

Objet de la délibération
Budget Eau et Assainissement : Achat tondeuse débroussailleuse

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	9	10

Date de la convocation
28/06/2023

Date d'affichage
08/06/2023

Vote
MAJORITE
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 04/07/2023

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023 et le 4 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MM : CANARD Stéphane, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

Excuses séance: Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAURICE Valérie à Mme LINGAT Nicole

Absents séance:

Absent(s) : MM : ANTOINE Jérôme, GAVAZZI Romain, LEBLANC Eric, PIART Steve

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet de la délibération : **Budget Eau et Assainissement : Achat tondeuse débroussailleuse**

Afin de faciliter l'entretien de la station d'épuration, il est nécessaire d'acquérir une tondeuse débroussailleuse dans le but de préserver le tracteur-tondeuse de la commune.

Selon devis de Lambot matériel pour un montant de 2 099,17€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Approuve cet achat et autorise M. le Maire à le signer.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/07/2023
Le Maire
François DENEUX